
Les 7 chantiers prioritaires pour une gestion responsable et partagée des déchets, réorganisés en priorités politiques

Notre ambition est de passer du « tout jetable » au « tout utile » : faciliter la transition de notre société vers des modes de production et de consommation qui favorisent la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage des déchets et la valorisation des déchets ultimes.

Les mesures techniques qui permettent de concrétiser cette transition seront concertées, dans le cadre de la gouvernance que je souhaite instaurer, en impliquant plus directement les représentants du Parlement dans ces débats, avec les structures représentant les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets, les entreprises productrices et les éco-organismes, dont la gouvernance sera revue. Nos objectifs sont de définir une politique globale de gestion des déchets, de clarifier le financement de cette gestion pour impliquer davantage les entreprises et de sécuriser les investissements des collectivités et les emplois induits en fixant les modes de traitement recommandés.

Fixer un cadre législatif performant pour la gestion des déchets - Chantiers n°1, 3, 5, 6

L'Etat doit être un partenaire fiable et pérenne des stratégies de réduction, de réutilisation de recyclage et de valorisation énergétique des déchets.

C'est pourquoi je souhaite, si je suis élu, la mise en œuvre d'une politique globale sur le traitement et la valorisation des déchets, afin de renforcer et de prolonger les objectifs chiffrés fixés par le Grenelle de l'environnement en élevant notre niveau d'ambition de réduction et de recyclage des déchets.

Au-delà d'un soutien aux nouvelles filières de traitement et de la définition d'un cadre clair pour le tri, cette politique devra notamment organiser la responsabilisation des producteurs et des distributeurs dans le traitement des déchets.

Elle devra prévoir l'instauration progressive d'une obligation de tri sélectif - soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires – mais aussi la systématisation de la valorisation énergétique des déchets ultimes. Dans ce domaine, des progrès significatifs doivent être accomplis pour valoriser les déchets verts et organiques, pour alimenter les réseaux de chauffage ou les transports publics. Dans cette optique, nous proposerons que l'ADEME organise une dynamique d'innovation sous forme d'appels à projets et de mutualisation de bonnes pratiques, afin de créer une filière innovante de valorisation des déchets organiques.

Nous devons également faciliter la création d'emplois et de filières de collecte, le stockage, et la revente à des fins de réutilisation comme matière première. Elle favorisera l'organisation de pôles de coopération industrielle et les investissements en infrastructures pour permettre l'émergence de l'économie circulaire. Des plans régionalisés de gestion des déchets d'activité économique permettront d'identifier, à partir d'une comptabilité analytique des déchets, les synergies industrielles à encourager. La prise en charge effective par les industriels et commerçants de leurs déchets banals sera privilégiée, car elle sert autant la préservation de l'environnement que l'ancrage local des activités productives.

En sus des filières industrielles de collecte et de recyclage des matériaux, l'enjeu actuel porte également sur la réduction et la valorisation des déchets organiques. Les collectivités sont déjà largement engagées dans le compostage individuel et collectif, et la collecte municipale des déchets organiques en milieu urbain doit être encouragée.

Enfin, je souhaite que soit abordé un chantier de réforme des organismes gestionnaires des éco-contributions pour favoriser leur regroupement dans un organisme de référence et travailler à une redevance qui soit à la hauteur des coûts réels engagés.

Cette réforme devra permettre d'augmenter significativement la part totale du coût du traitement financée par les éco-organismes, étendre le champ des filières concernées et fixer un objectif de collecte sélective et de traitement de 75% des déchets collectés sur le territoire. Il s'agira enfin de réformer leur gouvernance, pour y impliquer les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les représentants des associations de consommateurs, et de les amener à rendre des comptes devant le Parlement.

Soutenir l'avènement d'une véritable économie, sociale et durable, de la réutilisation et du recyclage - Chantiers n°3, 5

L'organisation d'une société du recyclage et du ré-emploi constitue un axe structurant de la politique de simplification et de mise en cohérence de la gestion des déchets. Notre objectif sera de fixer les objectifs de recyclage les plus ambitieux en fonction des meilleures techniques disponibles. Nous soutiendrons donc la recherche et développement concernant le recyclage de tous les produits, notamment des déchets organiques.

Il nous faudra également agir sur la durée de vie des produits. Tout en soutenant des modes de consommation responsable, c'est sur cette donnée intrinsèque que nous devons agir. Plusieurs pistes existent, qui devront être étudiées au regard de leur intérêt environnemental mais également – pour certaine – en prenant garde à leurs éventuelles répercussions sur le pouvoir d'achat :

- Le soutien aux filières industrielles de réparation, en relation avec les fabricants, afin de mutualiser et faire baisser les coûts de réparation et faciliter la formation de réparateurs.
- La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : à l'instar de la contribution textile et du mobilier, l'éco-contribution pourrait être étendue à d'autres produits. Une partie de son produit serait alors reversée aux opérateurs, avec une priorité pour l'économie sociale, pour pérenniser et développer les filières de tri, de recyclage et de revalorisation.
- Le développement de la consigne et l'incitation du producteur, qui serait financièrement intéressé à la différence entre ce qu'il met sur le marché et ce qu'il arrive à récupérer.
- La lutte contre l'obsolescence programmée des produits par l'instauration progressive d'une garantie longue de 5 ans, puis de 10 ans pour les biens de consommation durables et la modulation de l'écotaxe selon la durée de vie garantie du produit.
- L'obligation d'intégration de normes sociales et environnementales dans les critères de réponse aux appels d'offre publics. J'ai également de réserver une part de ces marchés publics aux entreprises de l'Economie sociale et solidaire.
- Le soutien au développement des compétences et des métiers du recyclage, et la reconnaissance de ces activités.

Etendre la mobilisation et les possibilités d'actions des collectivités et des consommateurs pour la réduction et le recyclage des déchets - Chantiers n°2, 7

Au-delà de l'action de l'Etat, je souhaite favoriser la mobilisation et l'action responsable des consommateurs dans la filière de traitement et de valorisation des déchets.

Pour simplifier l'action et l'information du consommateur, il me paraît ainsi nécessaire d'uniformiser progressivement au plan national les consignes de tri des collectivités, mais également de développer la normalisation de l'éco-étiquetage sur l'ensemble des produits de consommation. Dans la même optique de consommation responsable, l'indication du caractère recyclable des produits devra être effectivement uniformisée et systématisée. L'information sur le coût d'usage et la « réparabilité » des produits devra être améliorée sur le lieu de vente.

Nous devons enfin renforcer le pouvoir de contrôle de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité sur les publicités vantant des mérites environnementaux ou sociaux non avérés, ou encore sur ceux concernant des produits polluants ou impactant la santé. Il me paraîtrait également souhaitable que la gouvernance inclue rapidement les acteurs associatifs.

Réformer la fiscalité, le financement et l'organisation de la collecte et de la gestion des déchets - Chantier n°2, 4, 5

Une réflexion sur la fiscalité devra être menée afin de renforcer effectivement son caractère incitatif. Cela concerne notamment la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dont la modulation pourrait inclure les performances effectives de réduction à la source, de tri sélectif et de recyclage, mais également l'effort fait en matière de traitement de proximité. J'ai également évoqué la possible modulation de l'éco taxe.

Concernant l'organisation des filières de revalorisation, je souhaite que nous prenions exemple sur les textiles, qui associent un taux minimum d'emplois d'insertion.

La lutte contre le gaspillage alimentaire : un enjeu social et environnemental majeur - Chantier n°2

La lutte contre le gaspillage alimentaire sera prioritaire, car elle répond à des objectifs sociaux et environnementaux, alors que 90 millions de tonnes de nourriture par an finissent à la poubelle en France. Cela passe par le renforcement des campagnes d'éducation pour limiter le gaspillage après achat, par la limitation des promotions incitant à la sur-consommation, et par l'aménagement de la réglementation commerciale et sanitaire pour favoriser la récupération des invendus par les associations humanitaires ONG et les banques alimentaires.